

## 64' Grand angle – France, les langues régionales en débat

**Activité 1** – Répondez aux questions du quiz suivant en entourant la réponse qui vous semble correcte :

1. Quel est l'objet de cette émission télévisée ?
  - A. Parler de la signature de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par la France
  - B. Réfléchir autour de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en France, à l'occasion de son débat à l'Assemblée nationale
  - C. Insister sur l'importance des langues régionales en France à partir du cas suisse
  
2. En Suisse, le français est une langue
  - A. nationale
  - B. extraterritoriale
  - C. régionale ou minoritaire
  
3. À partir du reportage, les élèves
  - A. fréquentent l'école maternelle
  - B. ont appris l'alsacien à l'école
  - C. sont en CP et entendent l'alsacien depuis l'école maternelle
  
4. À partir du reportage, les élèves
  - A. ne parlent l'alsacien qu'à l'école
  - B. parlent régulièrement l'alsacien à l'école et à la maison
  - C. parlent, tous, le français et moins régulièrement l'alsacien
  
5. Dans le village cité dans le reportage, l'emploi du panneau « Mir rede Elsassish » sert à
  - A. encourager les gens à pratiquer l'alsacien de manière naturelle
  - B. apprendre la prononciation de la langue alsacienne
  - C. imposer la pratique de l'alsacien dans les commerces
  
6. En Alsace, on parle aujourd'hui l'alsacien
  - A. de manière régulière dans tous les contextes de la vie privée
  - B. comme dans le passé, à la maison et sur les marchés
  - C. plus que dans le passé
  - D. moins que dans le passé et selon l'âge
  
7. Selon l'avis du Conseil constitutionnel,
  - A. les dispositions de la Charte signées par la France sont anticonstitutionnelles
  - B. les dispositions de la Charte signées par la France sont en partie anticonstitutionnelles
  - C. les principes généraux de la Charte ne sont pas conformes à la Constitution française
  
8. Selon M. Gajo, l'une des plus grandes différences entre la France et la Suisse en matière de fonctionnement des langues réside dans
  - A. le nombre de langues nationales parlées en Suisse supérieur à celui de la France
  - B. la décentralisation de la France et la territorialisation de la Suisse
  - C. la décentralisation de la Suisse et le manque d'une véritable autonomie locale en France

9. Le nombre de langues régionales recensé par l'étude de M. Cerquiglini
  - A. ne tient compte que de la France métropolitaine
  - B. comprend toutes les langues de France, y compris le français
  - C. tient compte pour la plupart des langues des territoires d'outre-mer
  - D. comprend toute la France et est composé pour la plupart des langues des territoires d'outre-mer
  
10. Le projet de bilinguisme officiel avancé par la Corse
  - A. a été rejeté car considéré comme anticonstitutionnel
  - B. a été voté à l'Assemblée nationale
  - C. pourrait être reconnu
  
11. Selon M. Gajo, la situation corse avec l'enseignement obligatoire du corse à l'école primaire
  - A. est un exemple que la France devrait prendre en considération
  - B. est un modèle d'intégration réussie
  - C. est une atteinte au statut du français
  
12. Quelle est l'opinion générale de M. Gajo à propos de la situation linguistique en France ?
  - A. la France a beaucoup progressé
  - B. la France a fait des progrès mais il reste encore du chemin à parcourir
  - C. la France devra s'adapter au modèle suisse
  
13. L'exemple du lycée Diwan de Carhaix est remarquable car
  - A. on y enseigne l'arabe
  - B. les étudiants ont suivi toute leur éducation en breton et en français
  - C. on n'y enseigne que le breton
  - D. les étudiants ont suivi la plupart de leur éducation en breton et dans une autre langue
  
14. Laurent Gajo estime qu'en France un système éducatif basé sur le bilinguisme, en y intégrant ses langues régionales,
  - A. peut nuire au français, langue de la République
  - B. serait profitable aux usagers dans plusieurs domaines
  - C. servirait à reconnaître les langues régionales comme langues de la République

**Activité 2** – Complétez les phrases suivantes à partir de l'entretien :

1. L'expression employée par le journaliste pour parler du retard de la France dans la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires est « ..... ».
2. Dans le reportage, pour se référer à la primauté du français on emploie l'expression « c'est le français qui ..... ».
3. Dans le reportage, les enfants entendent l'alsacien à l'école .....
4. Dans le reportage, l'objectif des écoles en alsacien est de « ..... ».
5. Dans le reportage, « dialecte » est synonyme de « ..... ».
6. Dans le reportage, aux années 1960 l'alsacien était considéré comme « ..... ».
7. Le débat à l'Assemblée nationale concerne un projet visant à ..... la Constitution dans le but de ..... la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

8. Le Conseil constitutionnel a considéré l'idéologie sous-tendant la Charte comme « ..... » et « ..... ».
9. M. Gajo définit les langues de la Suisse « ..... » et celles de la France, outre le français, « ....., voire ..... ».
10. À Saint-Denis ....., la mairie oblige son personnel à parler avec ses usagers soit ..... soit .....

**Activité 3** – Remplissez le tableau suivant avec les informations demandées :

<i>Date/ chiffre</i>	<i>Événement</i>
.....	Nombre de langues nationales en Suisse
10	.....
.....	Signature de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par la France
43%	.....
.....	Habitants de l'Alsace parlant l'alsacien dans les années 1960
3%	.....
.....	Les dispositions de la Charte retenues par la France
98	.....
Fin du XIXe siècle	.....
160	.....
.....	Nombre des langues régionales en France
24	.....
Depuis 2001	.....

**Activité 4 (reportage + émission)** - Choisissez la solution correcte parmi celles qui sont proposées à partir du document :

1. Une fois signée par la France, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été ..... au Conseil constitutionnel.
  - a. déferée
  - b. déférée
  - c. défférée
  - d. déferée
  
2. En Suisse, la Confédération a dû toujours trouver des négociations pour voir comment les cantons ..... ensemble.
  - a. allait fonctionner
  - b. irait fonctionner
  - c. allaient fonctionner
  - d. iraient fonctionner
  
3. « Est-ce que, selon vous, la France ..... à reconnaître une langue régionale ? ».
  - a. s'apprête
  - b. se prête
  - c. est prête

- d. empreinte
4. La Corse a revendiqué un projet de « ..... » français-corse.
- co-officialité
  - co-officielle
  - coefficient
  - conofficialité
5. « Le territoire corse a fait en sorte que la langue corse ..... ».
- soit enseignée de manière obligatoire
  - soient enseignées de manière obligatoire
  - sont enseigné en manière obligatoire
  - soit enseignée comme matière obligatoire
6. « Elle a une histoire assez ..... »
- lourde et finalement dangereuse
  - lourde finalement à gérer
  - lourde finalement ingérée
  - lourde finalement digérée
7. Certains voient dans l'école Diwan de Quimper ..... à l'unicité de la République.
- une attente
  - une entente
  - une atteinte
  - une détente
8. M. Louarn explique que personne ..... au développement de l'école de Quimper.
- ne croyait
  - croyait
  - ne croirait
  - croiait
9. « Ils veulent poursuivre dans ce système d'éducation. Certains d'ailleurs ..... ».
- le quittent par goût de l'expérience
  - l'acquittent par goût de l'expérience
  - le quitte par dégoût de l'expérience
  - l'étiquettent par goût de l'expérience
10. « Alors, Laurent Gajo, vous ..... l'expérience donc de cette multiplicité linguistique... ».
- qu'avez
  - qui aviez
  - qui avez
  - qu'avaient

**Activité 5** – Complétez la définition de « langue » fournie par M. Gajo avec les éléments manquants :

**Interviewer :** Alors, je me tourne ..... vers vous, Laurent Gajo. Une question de pratique. Comment est-ce qu'on définit une langue ..... ? Parce que c'est difficile de voir où ça commence et ....., non ? Vous ..... linguiste, .....

**Laurent Gajo :** C'est très difficile de définir une langue. La définition linguistique, ....., serait assez simple. .... instrument de communication qui permet à une communauté de fonctionner, ..... aussi des fonctions d'identification. ...., la définition d'une langue n'appartient pas aux spécialistes, aux linguistes, elle appartient ..... à la collectivité elle-même, ..... à des pouvoirs politiques, ..... la dimension politique et idéologique d'une langue est toujours très importante. .... on voit le débat au sein même des langues régionales, c'est ..... évident de définir ..... les langues régionales. .... penser à l'occitan, qui couvre ..... très important en France et ..... en France d'ailleurs, en Italie aussi, un petit peu en Espagne. .... ne sont pas d'accord de dire que l'occitan est une langue ..... telle, mais qu'..... évidemment ..... le limousin, ....., et la question de la standardisation pose ..... de questions. Donc ..... doit être ..... évidemment par les linguistes mais évidemment par la communauté .....